

PAYSAGE



BTSA AP

Aménagements Paysagers

Formation par
voie scolaire

L'amélioration paysagère du cadre de vie urbain, l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures, le développement des espaces verts de loisirs, la gestion et le maintien de la qualité paysagère de l'espace rural et du littoral sont autant de sources d'activité pour des professionnels compétents.

**BTSA AP
2 ANS**

CONTENU DE FORMATION

Matières générales

Commun à tous les BTS
(bloc scientifique et littéraire)

Enseignements professionnels

- Économique : politiques et gestion des aménagements paysagers.
- Techniques : étude et projet d'aménagement ; création et entretien ; planification, gestion et maîtrise d'œuvre ; approches historique et culturelle ; étude du végétal.

Activités de découverte sur le terrain

- Travaux pratiques et d'observation sur l'espace du Campus et de l'exploitation (patios et jardins).
- Élaboration de projets avec des partenaires extérieurs (du secteur professionnel).
- Visites techniques & voyage d'études.

Stages obligatoires

14 à 16 semaines (**voir détail via le QR code**)

ADMISSION

Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole

DÉBOUCHÉS & ÉTUDES SUP

Insertion dans la vie professionnelle

Responsable de chantier, Responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public), Technicien de bureau d'études, Assistant ingénieur, Technico-commercial, Chef d'Agence, Responsable d'entreprise paysagère...

Poursuites d'études

- Licence professionnelle (Bac +3).
- École d'ingénieur (Bac +5).
- Certificat de Spécialisation.
- Métiers de l'enseignement (Master 2).

SPÉCIFICITÉS

- Stage à l'étranger obligatoire (4 semaines minimum) en fin de première année.

LES + DU CAMPUS

- Un atelier de pratique des aménagements paysagers.
- Un atelier agroéquipement.
- Une exploitation horticole avec parc paysager.
- Des partenariats nombreux et variés.

DIPLÔME

Obtention avec 100% de Contrôles en Cours de Formation (CCF) organisés dans l'établissement.

BTS conduit en semestrialisation : 4 semestres équilibrés, permettant d'acquérir progressivement les capacités visées par le diplôme.

Tél. : 02 33 19 41 10
legta.coutances@educagri.fr
www.campusagri.fr

**Scannez le QR code
pour + d'infos**

